

Cette nouvelle mouture n'exclut pas, dans un futur plus ou moins proche, une redistribution vers Laroquebrou selon l'évolution de la carte intercommunale.

Il doit faire remonter, pour aval du ministre, le projet définitif pour le 15 juillet.

M. BRUN (CGT) constate qu'il n'est de discussion possible que dans les modalités de mise en œuvre de cette fermeture. Il est donc hors de question de la remettre en cause que ce soit par les élus locaux ou par les représentants des personnels. C'est pour lui encore une fois l'expression d'un mépris.

Le seul objectif, par delà les conditions de travail des personnels et la qualité de service rendu, reste la fermeture pure et simple de la trésorerie de Saint-Mamet-la Salvetat quelles qu'en soient les modalités.

Dans un tel contexte, l'avis de toutes les personnes concernées n'a évidemment aucune importance.

VOTE : 6 CONTRE (unanimité)

M. DEFAYS annonce qu'une deuxième de ses propositions a été validée par le ministre. La gestion de l'hôpital de Murat sera transférée au pôle de gestion hospitalier de Saint-Flour au 1^{er} janvier 2016, pour calquer au plus près à la communauté hospitalière de Saint-Flour.

M.HINDERSCHID (CGT) demande quel impact cela aura sur la trésorerie de Murat. Sera-t-elle renforcée par un transfert d'activité ? Quels moyens seront donnés à la trésorerie de Saint-Flour ?

M.DEFAYS assure qu'il n'enlèvera pas d'emploi à Murat et réfléchit comment renforcer Saint-Flour, ce transfert de tâches ne pourra s'effectuer à effectif constant.

III – LE BILAN de FORMATION 2014 (pour info):

Mme GLISE présente le bilan de la formation professionnelle 2014 qui fait apparaître une amélioration de la formation offerte aux agents du département.

L'essentiel des actions de formation organisées au plan local est la déclinaison du plan national de formation, certaines sessions sont d'initiative purement locale.

1164 jours de formation soit 4.4 jours par agent

28 sessions de formation locale

88% des agents ont bénéficié de la formation professionnelle.

IV – PLAN LOCAL de FORMATION 2015 (pour avis) :

Mme GLISE présente le plan local de formation 2015 élaboré à partir du plan national et des recensements locaux. Deux axes sont enrichis :

- une e-formation pour promouvoir les services en ligne
- une formation sur le contrôle des dossiers des dirigeants d'entreprises demandée par les agents du CSP (contrôle sur pièces).

M. BRUN (CGT) regrette l'augmentation de la part réservée à l'e-formation. Il craint que celle-ci finisse par devenir prépondérante au détriment de la formation interne dispensée par les agents de la DGFIP.

VOTE : 6 ABSTENTIONS (unanimité)

M. HINDERSCHID (CGT) indique que la position de la CGT ne sanctionne pas le travail effectué localement mais souligne les réserves de la CGT sur les insuffisances de moyens alloués, le développement de l'e-formation. S'ajoutent à cela la non-prise en compte des délais de route et la limitation de la prise en charge des frais engagés pour les épreuves d'admissibilité et d'admissions à un seul concours ou examen professionnel par an.

V – LE BILAN de l'ACTIVITE du CONCILIATEUR (pour info):

M. PAILLET dresse le bilan du conciliateur fiscal. Il constate un glissement des recours vers le gracieux conséquence de situations personnelles économiques de plus en plus difficiles.

77 affaires reçues en 2014 soit une baisse de 11,5% dont 62,5% de gracieux (assiette : 43%, recouvrement : 57%) et 26,3% de contentieux.

VI – COMPTE-RENDU du CONTROLE INTERNE (pour info):

M. ORLIANGES présente le bilan de l'activité Risques et Audits pour 2014.

Globalement, les contrôles mis en place en 2014 ont mis en évidence une bonne maîtrise des risques tant sur les actes nationaux que départementaux ou locaux.

Des efforts importants ont été fournis dans le suivi et l'apurement des comptes et l'ajustement de l'impôt.

Malgré le renouvellement total de l'équipe d'Audit, les plans d'actions ont été relativement bien respectés, une bonne qualité d'ensemble est à signaler.

Les axes de contrôle interne 2015 ont été élaborés et communiqués, 16 audits sont programmés (7 postes comptables, 1 service de direction, 1 audit de suivi dans un poste comptable, un audit thématique interrégional, 3 régies d'Etat et 3 établissements publics locaux d'enseignement).

VII – QUESTIONS DIVERSES :

M.DEFAYS indique qu'il a été sollicité par la Centrale pour tester le télétravail. Il s'est déclaré favorable.

Il ne connaît pas pour l'instant les termes du protocole ni la typologie des personnels éventuellement concernés. Une fois ces éléments connus, il proposera aux agents remplissant les conditions de faire partie ou non de l'expérimentation. Celle-ci serait menée à l'automne pour un bilan en fin d'année.

M. BRUN (CGT) craint que ce soit « mettre le loup dans la bergerie »...

Mme GLISE diffuse le tableau de la situation des effectifs au 1^{er} juillet 2015. Il fait apparaître une augmentation des pertes en Equivalents Temps Plein qui passent de - 13,3 (au 1^{er} avril 2015) à **- 16,1**.

M. HINDERSCHID (CGT) se fait le relais des inquiétudes des agents de Chaudes-Aigues concernant le déménagement du poste. Compte-tenu de l'exposition du bâtiment, quelles solutions sont envisagées pour remédier au problème de chaleur estivale qui ne manquera pas de se poser ?

M. PAILLET indique que des stores sont prévus.

M. HINDERSCHID (CGT) signale que, dans les nouveaux locaux, la salle restauration est commune avec un libre-service à l'accès Internet ouvert à la population. Qu'est-il prévu pour séparer ces deux lieux ?

M. DEFAYS se déclare ignorant quant à ce problème mais si tel est le cas, cette situation ne pourrait pas durer. Il précise que le déménagement aura lieu le 26 juin 2015.

M. HINDERSCHID (CGT) fait état des inquiétudes des agents rencontrés lors des visites de postes concernant les nouvelles modalités de dégagement des espèces. Les informations transmises aux trésoreries sont différentes de celles que détiennent les agents de la Banque Postale, des interrogations demeurent sur le conditionnement et les seuils s'y rapportant pour les dégagements de pièces (vrac ? rouleaux ? ensachement ? limite de poids ?). Que faire en cas d'approvisionnement ?

M. DEFAYS souhaite que toute difficulté soit signalée à la Direction. Il s'engage à prendre contact avec la Direction de la Poste pour trouver des solutions. Il tient à préciser que tout a été mis en œuvre pour sécuriser ces dégagements (pas d'attente au guichet, accès dédié, 2 dates par site). Il faudra réfléchir avec les régisseurs sur de nouveaux modes de versement de leurs espèces. Les approvisionnements étant très exceptionnels, ils seront assumés par la caisse de la Direction.

M. PAILLET précise que l'intervention de la société de transport de fonds LOOMIS est estimée à 6000 € par an.

M. BRUN (CGT) pose la question du sens de la demande faite aux agents de produire une fiche de vœux plusieurs semaines avant la publication des mouvements définitifs du mutation.

Mme GLISE indique que les agents sollicités ne sont pas, pour la plupart, concernés au mouvement national. Quand c'est le cas, s'il y a modification entre le projet et le mouvement définitif, ils seront contactés afin de reformuler leur demande. Cette méthode a été mise en place afin d'anticiper la tenue des CAP locales.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 12h30.

Vos élus au CTL

Daniel HINDERSCHID - Patrice BRUN – Pascal BONNEAU- Claudette BESSON-BRILLANT



Déclaration liminaire des représentants du personnel CGT- Finances Publiques au CTL du 10 juin 2015

Monsieur le président,

Chapeau bas !

Vous nous aviez déjà montré votre mépris de la concertation avec les personnels et leurs représentants, par votre refus systématique de communiquer sur vos projets sous couvert de l'aval du ministre, vous y ajoutez le même avec les élus de la République et des citoyens.

Nous nous permettons de vous rappeler que nous sommes un service public au service de ces mêmes élus et citoyens, ce que votre approche technocratique ignore complètement.

Ce mépris atteint un paroxysme avec les arguments développés pour justifier la fermeture de la Trésorerie de Saint-Mamet-la-Salvetat.

Au prétexte des difficultés de fonctionnement de cette structure, liées à la gestion conjointe, vous prétendez solutionner la situation.

Situation que vous et vos prédécesseurs, bras armés de la politique d'austérité qui prône la baisse des effectifs de la Fonction Publique, avez créée de toutes pièces.

Vous mettez en avant une concertation menée avec les élus locaux :

FAUX !

Leurs vives réactions, relatées dans les médias locaux, en sont la preuve.

Vous avez toujours laissé à penser que rien ne se ferait sans concertation préalable avec les agents du poste :

FAUX !

Vous ne les en avez informés qu'une fois votre décision validée.

Vous avez tenu les agents de Maurs et de Laroquebrou à l'écart de vos projets alors qu'ils sont directement concernés.

Vous semblez passer par pertes et profits les conséquences de cette restructuration qui vont au delà de « *la continuité du service de la tenue comptable de la collectivité* ».

Les équipes resteront fragilisées et le rapport entre l'arrivée d'un agent supplémentaire et la charge de travail induite accentuera encore plus les déséquilibres.

La mise en place de permanences, sur Saint-Mamet-la-Salvetat, pour apaiser la colère des élus ne fera qu'aggraver ces déséquilibres.

Quant au transfert de l'impôt des particuliers au SIP d'Aurillac, sans personnel supplémentaire, il n'aura comme conséquence que de fragiliser ce service.

Par votre décision, ce seront quatre structures de notre département qui seront touchées, pour apporter une mauvaise solution à un seul problème.

La CGT Finances Publiques est opposée au « déménagement » du territoire.

La CGT Finances Publiques revendique le maintien et le développement d'un service public de proximité garant de l'égalité entre citoyens, un des trois principes fondamentaux de notre république.